

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mme NOEZ – M. DAMBLEMONT – Mme PORTOIS – MM. DUBOIS – BONDELU – DESPREZ – BOSSU – BONAMY – DUPONT B. – Mmes SEGUIN – PONCHAUX – M. MÉNIGOT – Mme VANELLE – M. FLEURIE – Mme DEBERGH – MM. DENNEULIN et DESCAMPS.

Excusés : Mlle CHARLES – MM. LENFANT et DUPONT Y., excusés ayant donné pouvoir.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2008.

Une liste des dates prévisibles des réunions du conseil municipal de 2009 est remise à chaque conseiller.

CHARTE D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES :

Bernard ANDRÉ expose qu'après les élections municipales de mars dernier, il a remis à Carmen PORTOIS une lettre de cadrage lui précisant ses missions d'adjointe à l'animation, à la vie associative, à la culture et à la jeunesse.

Parmi celles-ci figurant en bonne place l'élaboration d'une charte commune/associations locales qui lui semblait particulièrement nécessaire, afin d'uniformiser les services rendus aux différentes associations et les mettre ainsi sur un pied d'égalité par rapport à la collectivité.

Si les associations ont un rôle essentiel sur le plan social et éducatif et s'intègrent ainsi dans une logique d'apprentissage de la citoyenneté à destination notamment des jeunes, elles ont également certaines obligations.

Cette charte permet de préciser et de clarifier les efforts importants de la commune à leur égard et de leur rappeler les règles de bonne conduite.

Cette charte discutée en commission et corrigée en fonction des remarques des conseillers est approuvée par 22 voix et une abstention.

ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES :

En préambule, Émile RASSEL tient à informer les conseillers que le sujet que nous allons examiner ne résulte pas d'une quelconque incitation formulée dans une diffusion associative début décembre.

Loin s'en faut.

Au sein de l'administration municipale, nous avons tous le sens des responsabilités que nous assumons sereinement et pleinement, avec SAGESSE ET RAISON ET SANS DÉMAGOGIE.

En tant qu'adjoint délégué aux Finances, il a toujours été très attentif aux conséquences financières des décisions à prendre.

Il a également toujours veillé à éviter les dépenses superflues.

Et, dans le courant de l'année 2008, moins de 2 mois après l'installation de la nouvelle équipe municipale, des mesures drastiques furent déjà prises en matière d'investissement, notamment en procédant à plusieurs annulations de crédits prévus au B.P., ceci afin de compenser les pertes de recettes enregistrées postérieurement au vote de ce Budget.

Aujourd'hui, les perspectives budgétaires 2009 nous amènent à rechercher de nouvelles sources d'économie.

Dans le cadre du Budget 2009 de l'État, la progression en volume de la D.G.F. est de 2 % mais elle intègre également le F.C.T.V.A., ce qui aura pour effet mathématique de limiter la hausse réelle à 0.8 %, nettement inférieure donc au coût prévisionnel de l'indice des prix à la consommation, qui, pour 2009, est estimé à 2 %.

Le deuxième élément qui intervient dans le calcul de la D.G.F. le chiffre de la population sera également à revoir à la baisse. En effet, la population légale applicable au 1^{er} janvier 2009 sera de 2 976 habitants (elle était de 3 473 habitants en 2008).

Ceci résulte de l'application, au 1^{er} janvier 2009, de la population estimée au 1^{er} janvier 2006, calculée sur les bases du nombre de logements à cette date, excluant donc ceux recensés en octobre 2007, qui ne seront comptabilisés qu'à partir du 1^{er} janvier 2011.

Quant à la population 2008, elle était établie sur les bases du recensement général de 1999, augmentée du résultat des recensements complémentaires d'octobre 2005 et 2007.

Conséquence, le montant des Attributions de l'État pour 2009 devrait être de l'ordre de 612 000 € au lieu de 671 000 € attendus.

En deux années le montant de ces attributions aura diminué de 113 000 €, soit plus de 15 % (plus de 13 points de fiscalité additionnelle !!).

Ces perspectives budgétaires pour l'année 2009 imposent de prendre des mesures, afin de réaliser des économies.

Une première source d'économie a été recherchée dans le fonctionnement des services communaux, notamment par l'envoi d'une lettre de cadrage :

- au directeur du service Jeunesse, avec pour objectif, pour chacune des activités placées sous son autorité, d'aboutir en 2009 à un coût de fonctionnement inférieur à celui enregistré en 2008.

- au directeur de l'école municipale de Musique, le plafonnement des heures de cours au niveau atteint à la rentrée d'octobre 2008.

Dans le cadre du fonctionnement général des services Techniques, l'Adjoint délégué aux Travaux est particulièrement sensibilisé aux économies à réaliser.

Il en est de même dans le cadre des services Administratifs.

Toutefois la réalisation des objectifs ci-dessus s'avèrera encore insuffisante pour compenser les pertes de recettes.

Un autre domaine a donc été exploré. Il concerne la suppression de certains postes de dépenses facultatives.

L'examen de ces économies potentielles a été réalisé en commission Administration le 16/12/2008 et en commission Finances le 13/01/2009.

Il en est ressorti les propositions détaillées ci-après.

Suppression des postes de dépenses :

1) Bacs T.R.U. :	8 000 €
2) Adhésion au S.I.V.O.M. La Tortue :	1 588 €
3) Séjour Neige Service Jeunesse :	3 562 €
4) Aide à la rénovation des façades :	764 €

Pour le poste 1, les habitants seront invités à utiliser le service gratuit des déchetteries de L.M.C.U., notamment celle installée près de la Porte de Béthune, à moins de 3 kms.

Pour le poste 2, l'intérêt pour la commune de maintenir son adhésion au S.I.V.O.M. apparaît chaque année de moins en moins évident.

Pour le poste 3, devant les difficultés de réunir les effectifs suffisants pour mettre sur pied ce séjour, l'année où se déroule également la classe de neige de l'école primaire, ce séjour neige du service Jeunesse ne sera plus organisé qu'une année sur 2, en alternance avec le séjour classe de neige.

ÉCONOMIE SUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL :

Je vous propose également une économie sur un autre poste de dépenses qui n'avait pas été évoqué en commission Finances.

Il s'agit des Illuminations de Fin d'Année.

Cette économie ne porterait que sur les 31 motifs installés sur les poteaux d'éclairage public. L'illumination des bâtiments – groupe scolaire – espace étoile – mairie et église n'étant pas concernée.

Le coût de main d'œuvre pour la pose, le branchement au réseau et la dépose est de 5 841 €.

En valeur 2008, les économies réalisées seront de 16 352 € les années impaires et de 19 914 € les années paires.

Plusieurs économies possibles ont également été étudiées :

- la location du sous-sol de l'immeuble 10 place du Général De Gaulle : coût annuel 3 800 €.

L'affectation de ce local est prévue pour une utilisation à caractère culturel.

Cependant, la commission des Finances a estimé que dans la mesure où l'utilisation s'avèrerait trop épisodique la nécessité de poursuivre cette location sera réexaminée avant la fin de l'année. De toute manière, la résiliation du bail ne pourrait intervenir que pour le 1^{er} janvier 2011, sauf accord spécifique du propriétaire.

- pour le concours Maisons Fleuries, Illuminations de Noël et Jardins Familiaux – dépense annuelle globale de 2 681 €, il est demandé aux élus en charge de ces dossiers de réduire le montant des dotations.

- pour le bulletin municipal - coût 4 584 € - une nouvelle formulation devra être mise en place sous la forme d'une édition réduite (trimestrielle ?) cadrant mieux avec l'actualité et qui privilégierait le développement de l'information.

- pour la diffusion des feuilles d'informations (75 en 2008) une réduction du coût de portage sera recherchée avec un regroupement mensuel des distributions chaque fois que cela s'avèrera possible. L'économie potentielle est estimée à 1 300 €.

Plusieurs possibilités d'économies sur des postes de dépenses facultatives ont également été examinées. Cependant, la commission Finances a estimé qu'en égard à leur utilité indéniable ou à leur caractère très apprécié et leur valeur symbolique, leur maintien s'imposait. Cela concerne les domaines suivants : Études Surveillées – Enseignement musical à l'École – Adhésion à la P.A.I.O. - Interm'aide – C.I.S.P.D. – Feu d'Artifice du 14 Juillet.

La commission des Finances vous demande donc de bien vouloir approuver le rapport qui vous est présenté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Plusieurs conseillers s'étonnent du nouveau chiffre de population publié par l'I.N.S.E.E. pour l'année 2009 : 2 976 habitants.

Émile RASSEL explique la méthode de calcul de la population, qui est issue des dispositions législatives relatives à la rénovation du recensement, adoptées dans le cadre de la loi "Démocratie de Proximité".

ABATTEMENTS FACULTATIFS À LA BASE SUR LA TAXE D'HABITATION:

Nous avons été saisis de plusieurs demandes relatives à la possibilité pour la commune d'appliquer un abattement facultatif à la base sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

Pour bénéficier de l'abattement facultatif à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1) être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;

2) être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3) être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;

4) être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5) occuper son habitation principale avec des personnes mineures et majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux 1) à 4).

Le taux de l'abattement est fixé à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations.

Pour la commune, cela correspond à une réduction du montant de la T.H. de 50 €.

Le nombre potentiel de bénéficiaires n'a pu être établi avec précision. En effet, nous connaissons le nombre de bénéficiaires de l'A.A.H. (13) mais pour les autres catégories il est impossible d'obtenir ce renseignement des organismes concernés.

Le nombre global est donc estimé à 50 personnes.

L'application de cet abattement occasionnerait une perte de ressources pour la commune de 2 500 €.

Dans ce cas deux solutions sont possibles :

1) La commune ne modifie pas son taux de T.H. et perd alors 2 500 € de recettes, ce qui, dans le contexte actuel, s'avère impossible à supporter.

2) La commune répercute cette somme de 2 500 € sur le taux de T.H., celui-ci passant alors de 27.44 % à 27.58 %, soit une augmentation de 0.51 %.

La commission Finances a estimé que dans le contexte économique actuel, qui vient d'ailleurs d'être évoqué dans le sujet examiné précédemment.

1) qu'il était impossible pour la commune de créer une nouvelle charge budgétaire,

2) que toute majoration de la fiscalité ne devra porter que sur une compensation partielle des pertes de recettes provenant de la diminution des dotations extérieures.

En conséquence, elle propose au conseil municipal de ne pas répondre favorablement aux demandes formulées concernant l'application de l'abattement facultatif à la base sur la Taxe d'Habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.

À titre personnel, Émile RASSEL ajoute que dans un tract diffusé début décembre par l'une des personnes à l'origine de cette demande, la municipalité était invitée à "faire des économies" a fortiori donc de ne pas créer de charges nouvelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à préciser que toutes ces décisions financières ne sont pas prises de gaieté de cœur et qu'il souhaite qu'une amélioration espérée de la situation permette de les remettre en cause ultérieurement.

RENCONTRE JEUNES :

Didier BONDELU, conseiller délégué à la Jeunesse, informe que la deuxième rencontre avec les jeunes s'est déroulée le 10 janvier. Compte tenu du temps ce jour là, la rencontre a eu lieu dans la salle du club des aînés.

Le but de cette journée était de faire avancer les projets qui avaient été formulés fin juin 2008.

- rénovation de la chapelle St Joseph.

- Fête de la Musique.

Les jeunes vont créer une association pour mettre en place leurs projets et les statuts sont en cours de rédaction.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT JEUNESSE :

Une première étude du bilan 2008 montre que les dépenses destinées à la jeunesse s'élèvent à 436 573 € pour les dépenses scolaires, soit 1 295 € par élève et 20,16 % des dépenses de fonctionnement.

Les activités du service jeunesse ont été de 235 101 €, soit 10,86 % des dépenses de fonctionnement.

Au total 31,02 % des dépenses de fonctionnement 2008 ont été consacrées à la jeunesse.

VŒUX DU 16 JANVIER :

Monsieur le Maire pense que bon nombre de conseillers ont été surpris que les 5 adjoints et les 2 conseillers délégués se soient exprimés lors des vœux.

Il annonce également que l'année prochaine, ce seront 3 conseillers désignés au hasard qui prendront la parole.

SOIRÉE CABARET :

Carmen PORTOIS annonce qu'à ce jour, il y a 181 inscrits.

Elle remercie tout le groupe qui a pris en charge cette organisation et plus particulièrement Danièle PONCHAUX.

DÉLINQUANCE :

Marc DUBOIS annonce que les chiffres de la délinquance de 2008 sont en baisse.

Pour les prochaines années, les chèques sans provision seront également comptabilisés, ce qui fera augmenter les résultats de la délinquance.

C.I.S.P.D. :

La sécurité est traitée au sein d'une cellule de veille du C.I.S.P.D.

Des réunions régulières ont lieu pour étudier les transferts de délinquance et où sont traités des cas nominatifs.

DEVOIR DE MÉMOIRE :

Sébastien DENNEULIN souhaiterait que les tombes des soldats victimes de guerre, n'ayant plus de famille, et en état d'abandon, soient remises en état.

Il a pris contact avec le Colonel SIMONET de la légion étrangère pour une prise en charge intégrale des frais.

Monsieur le Maire et Sébastien DENNEULIN rencontreront le Colonel Simonet le mercredi 28 janvier 2009.

SALLE DE TENNIS :

Jean-Pierre DAMBLEMONT informe que la salle sera pratiquement couverte en cette fin de semaine.

Puis le bardage sera effectué la semaine prochaine.

Il restera ensuite les finitions intérieures.

La salle devrait être terminée en mars.

Le retard des travaux correspond aux intempéries qui ont eu lieu.

CONTACTS NOYELLES LEZ SECLIN/HOURLIN ANCOISNE/EMMERIN :

Plusieurs contacts ont eu lieu entre les 3 communes en vue de la construction d'un complexe sportif commun sur la commune de NOYELLES et financé par les fonds européens.

CHAMPS CAPTANTS :

HOURLIN ANCOISNE et EMMERIN travaillent actuellement ensemble pour obtenir une compensation pour les contraintes des champs captants.

P.L.U. :

Le plan local d'urbanisme devra être modifié pour l'édification de l'E.P.H.A.D., ainsi que pour une zone commerciale et des logements sur la zone des "Portes de la Deûle".

LES CANTERAINES :

Wilfrid DESCAMPS informe que la CHORALE "LES CANTERAINES" se produira prochainement à HAUBOURDIN et à HELLEMES dans le cadre du projet Carmen.

ANIMATIONS :

Danièle PONCHAUX annonce que la commission étudie la participation de la commune au projet "Lille 3000" et qu'elle travaille sur des photos, des projets artistiques, des conférences, une journée du patrimoine en collaboration éventuelle avec l'école, la musique,...